

Accessibilité des personnes handicapées et démarchages abusifs

La réglementation visant de mettre en conformité tous les lieux pouvant accueillir un public handicapé (*et notamment le décret du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée*), constitue une aubaine pour certaines sociétés douteuses qui multiplient leurs offres de service.

Elles n'hésitent pas à inonder de relances écrites ou téléphoniques, les professionnels concernés par cette situation en évoquant la démarche Ad'Ap (*Agenda d'accessibilité programmée*) et, en brandissant la menace de fortes amendes en cas de non régularisation. L'objectif est de faire compléter un formulaire pour établir un diagnostic accessibilité qui, bien évidemment, sera payant.

Le Réseau anti-arnaques dénonce depuis de nombreuses années les offres d'insertion dans des annuaires professionnels. Les relances en matière d'accessibilité en constituent la version moderne.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
BP 60512, La Chapelle Saint Laurent, 79306 BRESSUIRE cedex
(contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org
SIRET : 503 805 657 00031

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)